

SÉANCE DU 15 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le 15 mars, à 19 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de Ste Céronne-lès-Mortagne s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Mme Dominique RAGOT, Maire.

Membres présents : Mmes Dominique RAGOT, Elisabeth DEZECACHE, Martine LEROY, Élodie LEPOIVRE, Mrs Marc SIMOEN, Alain GAMBER, Thomas BOURY, Philippe GIROUX, Samuel LEGENDRE et David MAGNIERI.

Membre absent : Mme Brigitte DUBOYS de LABARRE qui a donné pouvoir à Mme Dominique RAGOT.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 09 mars 2021

M. Alain GAMBER a été nommé secrétaire de séance.

AVENANT ENTREPRISE SFC

Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 février 2020, concernant les travaux de l'église pour la tranche optionnelle.

Mme le Maire, informe le conseil municipal qu'en raison de remplacement de deux descentes d'eaux pluviales Est, il est nécessaire de prendre un avenant au marché Couverture – lot n° 3 – Entreprise Société Falaisienne de Couverture constatant une plus-value.

De ce fait, Mme le Maire, précise aux membres du Conseil Municipal de la nécessité d'approuver l'avenant n°1 de l'entreprise Société Falaisienne pour une plus-value générale d'un montant de 1 178.28 € HT soit 1 413.94 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

Approuve l'avenant n°1 au marché Couverture – Lot n°3 – Entreprise Société Falaisienne.

Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces liées à cette opération.

AVENANT ENTREPRISE RTN

Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 février 2020, concernant les travaux de l'église pour la tranche optionnelle.

Mme le Maire, informe le conseil municipal qu'en raison de réfection des enduits de la salle basse du clocher, il est nécessaire de prendre un avenant au marché Installation de Chantier-Maçonnerie – lot n° 1 – Entreprise Restauration Travaux Normandie (RTN) constatant une plus-value.

De ce fait, Mme le Maire, précise aux membres du Conseil Municipal de la nécessité d'approuver l'avenant n°01-02 de l'entreprise RTN pour une plus-value générale d'un montant de 1 985.41 € HT soit 2 382.49 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

Approuve l'avenant n°01-02 au marché Installation de Chantier-Maçonnerie – Lot n°1 – Entreprise RTN.

Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces liées à cette opération.

DEVIS SYLVANOR

Madame le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise Sylvanor pour la fourniture de plants suite aux travaux de consolidation du talus du cimetière.

Le devis s'élève à la somme de 240 € HT soit 267.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

Approuve le devis de l'entreprise Sylvanor,

Autorise Madame le Maire à signer ce devis.

INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'indemnité de gardiennage de l'église de Ste Céronne, à verser à Don Jean-Baptiste BALAY, domicilié à Mortagne-au-Perche.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de verser le montant de l'indemnité annuelle de 120.97 € concernant le gardiennage de l'église à Don Jean-Baptiste BALAY, le gardien ne résidant pas sur la commune.

La dépense sera inscrite au budget en cours, à l'article 6282.

VOTE DES SUBVENTIONS 2021

Madame de Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur les subventions 2021.

Après délibération, le Conseil municipal a voté, à l'unanimité, les subventions de fonctionnement 2021 suivantes :

Compte 6574	<i>Année 2021</i>
Athlétique club mortagnais	70 €
Anciens Combattants	35 €
Club Gaieté de St Hilaire - Ste Céronne	120 €
Comice cantonal	0 €
Comité des Fêtes de Ste Céronne	1500 €
Pompiers de Soligny	25 €
USM	35 €
ADMR	60 €
Harmonie municipale Mortagne	100 €
Banque alimentaire	50 €
Fondation du patrimoine	55 €
Association Fil en Aiguille	50 €
Les Cyclos Randonneurs du Perche	35 €
Tennis Club Bazoches	35 €
CAUE	35 €
ASP Perche	20 €
Divers	775 €
Total	3.000 €

La dépense sera inscrite en fonctionnement dépenses au budget 2021 au compte 6574.

CONVENTION 2021 AVEC LE SIVOS DE ST HILAIRE-STE CERONNE

Madame le Maire présente au Conseil municipal une convention proposée par le SIVOS de St Hilaire – Ste Céronne, qui fixe les modalités de versement de la participation des communes pour 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Accepte la convention ci-dessus décrite, proposée par le SIVOS de St Hilaire – Ste Céronne pour l'année 2021.

Autorise Mme le Maire à signer cette convention.

PROPOSITION GROUPEMENT DE COMMANDES AMO « ASSURANCES »

Madame le Maire présente au Conseil municipal une proposition de la Communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche pour mettre en place une mutualisation des procédures de passation de marchés et groupement de commandes pour les marchés d'assurances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Refuse cette proposition de groupement de commandes d'assistant à maîtrise d'ouvrage pour les marchés d'assurances.

QUESTIONS DIVERSES

- Nettoyage de l'église : une journée citoyenne est fixée au samedi 3 avril de 10H à 12H et de 14H30 à 17h30.
- Travaux talus du cimetière : Marc SIMOEN contacte l'entreprise MOUSSET pour lancer les travaux.
- Elodie LEPOIVRE s'occupe de la rédaction d'un texte concernant les données personnelles des habitants de la commune (RGPD).
- Martine LEROY informe le conseil municipal des dégradations dans le chemin communal « Trompe-Souris » suite à l'abattage d'arbres. Un RDV sera pris avec Maxime ROCHELLE.
- Passage de la comptabilité en M57 pour remplacer la M14 au 31/12/2022.
- Mme le Maire informe le conseil municipal que le vote du budget aura lieu le mardi 30 mars 2021 à 14H30.
- Madame le Maire informe le conseil municipal sur le déploiement de la fibre optique : opérations d'élagage et d'adressage.

Séance levée à 20 h 50.